



DOSSIER INSCRIPTION

2026 - 2027

Bonjour à tous,

Vous avez décidé d'adhérer à SAINT SULPICE BASKET pour cette nouvelle saison via un renouvellement ou une création de licence, pour cela, rien de compliqué :

- 1) Vous allez recevoir un mail de la part de « CVL0041016@ffbb.com », il s'agit d'un mail de réinscription ou d'inscription pour la saison à venir. Pensez à vérifier vos INDÉSIRABLES !
- 2) Il vous reste à compléter le formulaire de préinscription en ligne. Il sera obligatoire de renseigner le dossier d'inscription papier disponible au gymnase lors des permanences.
- 3) A réception de votre saisie, nous validerons votre demande de licence une fois votre cotisation réglée en ligne ou remise en mains propres.

Bien remplir la partie « **Pratique Sportive** » :

- Jouer
- Officier hors arbitrage (afin de participer à la vie du club en aidant à la table de marque),
- Arbitrer (afin de pouvoir arbitrer les matchs à domicile),
- Entraîner une équipe (afin de pouvoir prendre en charge une équipe)

Tenir la table de marque et arbitrer permettent aux matchs d'avoir lieu.

Si vous n'avez pas reçu de mail pour la préinscription, contactez licences@saintsulpicebasket41.fr

DATES IMPORTANTES :

Les permanences pour finaliser votre licence pour la saison prochaine sont :

- mercredi 02 Septembre 2026 de 14 h 00 à 19 h 00
- vendredi 04 Septembre 2026 de 17 h 45 à 19 h 30
- mardi 08 Septembre 2026 18 h 00 à 19 h 30

PHOTO : Mettre une photo récente sur la licence (conseillée < 1 an).

CERTIFICAT MÉDICAL :

- Non obligatoire pour les mineurs (sauf pour un surclassement), à condition de répondre par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé présent dans le formulaire en ligne.
- Validité de 3 ans pour les personnes majeures,

ASSURANCE : L'assurance A est incluse dans le prix de la licence. Si vous choisissez une autre assurance que le type A, son montant à ajouter au prix de la licence. L'adhésion à une assurance est OBLIGATOIRE, elle protège le licencié et le club.

RÈGLEMENT COTISATIONS :

Vous pouvez régler votre licence de différentes façons :

- Carte Bancaire (en ligne via HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/st-sulpice-basket/adhesions/adhesion-2026-2027>) ou TPE lors d'une permanence)

- Espèces

- Chèques (possibilité en 3 paiements)

Nous acceptons les Pass'Sport, Yep's, les bons CAF et les bons CE suivant certaines modalités définies par le CE.

MONTANTS DES LICENCES : Cette saison la licence vous est également proposée en « Pack licence » c'est à dire avec un tee-shirt à l'effigie du club avec le prénom

Catégories	Années Naissance	Tarifs	Pack Licence	Si Mutation*	Si Licence T**
Sénior à partir de U21	2006 et avant	184,00 €	199,00 €	+ 30 €	+ 45 €
U20	2007 à 2008	174,00 €	189,00 €	+ 30 €	+ 45 €
U18	2009 à 2011	162,00 €	177,00 €	+ 30 €	+ 45 €
U15	2012-2013	152,00 €	167,00€	+ 30 €	+ 45 €
U13	2014-2015	152,00 €	167,00€		
U11	2016-2017	121,00 €	136,00 €		
U9	2018-2019	121,00 €	136,00 €		
U7	2020-2021	121,00 €	136,00 €		
Loisirs	2008 et avant	131,00 €	146,00 €		

* Mutation : Changement de club d'une saison sur l'autre.

** Licence T : Prêt d'un club à un autre valable pour une saison. Frais facturés au club recevant le licencié.

ATTENTION : lors du récapitulatif de votre règlement via HelloAsso, pensez à modifier le montant de la contribution au fonctionnement de HelloAsso.

Eliane & Lydie



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Catégories :

☐ U7 ☐ U9 ☐ U11 ☐ U13 ☐ U15 ☐ U17 ☐ U18

Licencié(e) :

NOM : Prénom :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance :

Parents ou représentants légaux :

Nom et Prénom :

Adresse :

N° Tél : Portable

Mail :

Profession : Entreprise

Nom et Prénom :

Adresse :

N° Tél : Portable

Mail :

Profession : Entreprise

Autorisation parentale : (cocher les réponses)

L'enfant peut-il quitter seul l'entraînement : ☐ OUI ☐ NON

Personnes autorisées :

Autorisations :

En cas d'urgence, donnez-vous votre accord pour transfert du licencié au centre hospitalier ?

☐ OUI ☐ NON

Accord pour prise de vue dans le cadre des activités du CLUB ? ☐ OUI ☐ NON

Catégorie :

☐ U21 ☐ SENIORS ☐ LOISIRS

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° Tél : Portable

Mail :

Profession : Entreprise

Autorisations :

En cas d'urgence, donnez-vous votre accord pour transfert du licencié au centre hospitalier ?

☐ OUI ☐ NON

Accord pour prise de vue dans le cadre des activités du CLUB ? ☐ OUI ☐ NON



CALCUL DU MONTANT DE LA LICENCE :

Montant de la cotisation (en fonction du tableau page 1)	 €
Frais de mutation (si concerné) ou licence T :	 €
Réduction Yeps 20 € :	 €
Réduction Pass'sport	 €
Bons CAF	 €
Bons CE	 €
TOTAL A REGLER :	 €

DATE

SIGNATURE



VIE AU CLUB

CAUTION « VIE DE CLUB »

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club dont un exemplaire est annexé au présent document.
- J'autorise la diffusion sans restriction de toute photo ou vidéo concernant mon enfant (pour les mineurs) ou me concernant (pour les majeurs) dans le cadre de toutes les activités du club et ce sur tous les supports utilisés par celui-ci (supports écrits, numériques...).
- J'autorise l'association à faire transporter mon enfant par d'autres personnes que moi pour aller sur les lieux de compétitions, de tournoi, de stage et d'entraînement ; à faire prodiguer, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente, les soins immédiats rendus nécessaires par l'état de santé de mon enfant auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.
- J'ai pris connaissance du rôle attendu des parents :
 - Il est requis en toute circonstance l'attention bienveillante des parents à l'attention des entraîneurs, dirigeants, équipes adverses, arbitres...
 - Chaque équipe devra avoir un parent référent qui sera le parent d'un des joueurs de l'équipe, il sera désigné en début de saison sur la base du volontariat, faute de quoi, l'entraîneur désignera un parent d'office.
 - Les missions du parent référent consistent à :
 - . organiser les plannings de déplacements et de goûters d'après matchs à domicile avec pour objectif que tous les parents participent à tour de rôle,
 - . être rapporteur de toute question non sportive auprès du bureau,
 - . s'assurer du fair-play et de l'esprit club
- J'ai pris connaissance des règles en matière de déplacements des joueurs/joueuses. Tous les déplacements se font par la participation bénévole des parents ou des licenciés avec leurs propres véhicules (*) aux heures et lieux indiqués par le parent référent ou l'entraîneur.

Le parent référent s'assure que tous les parents participent aux déplacements de manière équitable.

Le véhicule doit être assuré. Le conducteur, muni de son permis de conduire, devra respecter le code de la route.

(*) = il est rappelé que les frais de déplacements effectués avec un véhicule personnel peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale en tant que DON à SAINT-SULPICE BASKET à condition que ce soit pour le transport d'enfants autre que le sien. Sur justificatifs, le club peut délivrer en fin d'année fiscale un CERFA pour permettre l'application d'une réduction d'impôts de 66 % des dons dans certaines limites de revenu imposable. Voir le site www.impots.gouv.fr.



Afin d'encourager la participation des parents et des licenciés à la vie du club, mais également à faciliter la restitution des tenues de compétition prêtées en début de saison, l'Assemblée Générale du 04 juillet 2026 a décidé de mettre en place une caution « Vie de Club ».

Lors de l'inscription, un chèque de 50 € (non cumulé avec le règlement de la licence) sera libellé au nom de SAINT-SULPICE BASKET. Ce chèque ne sera pas encaissé en début de saison.

Le chèque de caution sera restitué lors de l'Assemblée Générale de fin de saison :

- Si le licencié a été assidu aux sollicitations du coach pour participer aux matchs, et
- Si le licencié (à partir de la catégorie U13) a apporté son aide à au moins 2 matchs (tenue de table, arbitrage...), et
- Si les parents ont participé à au moins 2 déplacements (selon le planning remis par le parent référent ou l'entraîneur), et
- Si l'équipe n'est pas sanctionnée de forfait durant la saison, et
- Si le licencié restitue intégralement sa tenue de compétition (short, maillot, surmaillot).

J'ai pris connaissance de la mise en place de la caution « Vie de Club » dont les conditions sont rappelées ci-dessus et je joins à cette occasion un chèque de caution d'un montant de 50 €.

Signature(s) obligatoire(s) (par les parents pour les mineurs) + Signature du Mineur

Nom :

Prénom :

Nom et Prénom du mineur :

Catégorie :

Signature(s) :

Les informations recueillies sont nécessaires pour toute adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivant de la loi du 06/01/78 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Pour tout renseignement relatif à cette inscription (et si vous souhaitez exercer le droit cité ci-dessus et obtenir la communication des informations vous concernant), veuillez-vous adresser au secrétariat du club.



PACK LICENCE 2026 – 2027

BON DE COMMANDE



NOM	PRENOM	CATEGORIE	TAILLE
PRENOM OU SURNOM à inscrire au dos du T-SHIRT			

Guide des tailles :

Enfants : 116 (6 ans), 128 (8 ans), 140 (10 ans), 152 (12 ans), 164 (14 ans)

Femmes : XS, M, S, M, L, XL

Hommes : S, M, L, 2XL, 3XL, 4XL, 5XL, 6XL



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'Association Saint-Sulpice Basket dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté en Assemblée Générale. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Article 1 : Adhésion

Pour être membre de l'association, le postulant devra adresser une demande de licence au club de Saint-Sulpice Basket. Il s'engage ainsi à respecter les statuts de l'association, ce présent règlement intérieur et la charte du joueur et de sa famille. Chaque demande fera l'objet d'un examen du bureau directeur. L'adhésion sera effective après règlement de la cotisation, qui est fixée chaque saison par le bureau directeur. Dans un souci de simplification, la cotisation est prise en compte dans le prix de la licence. Chaque adhérent, en signant sa licence, accepte le traitement informatisé des données lui correspondant dans un but interne au club. Il accepte également l'utilisation par le club des photos et supports visuels où il apparaît, sauf indication contraire qu'il doit formuler par écrit.

Article 2 : Assemblée Générale

La convocation à l'assemblée générale doit être expédiée aux membres de Saint-Sulpice Basket au moins quinze (15) jours avant la date fixée. Cette convocation comprendra l'ordre du jour de la réunion. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le comité directeur. Il tiendra compte des questions qui lui sont soumises par écrit par tout adhérent au moins (vingt (20) jours avant la date de la réunion. L'assemblée générale délibère et se prononce sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Article 3 : Bureau directeur

Suite à l'élection des membres du bureau directeur par l'assemblée générale, le Président de Saint-Sulpice Basket est élu par et parmi les membres du bureau, puis au minimum un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils peuvent également nommer un Secrétaire adjoint et un Trésorier Adjoint. Le bureau directeur se réunit au moins une fois par trimestre et les décisions sont prises à la majorité simple.

Article 4 : Bureau restreint

Le Président, le Vice-président, le Secrétaire et le Trésorier sont membres de droit du bureau restreint. Au maximum trois (3) autres membres du bureau directeur peuvent être désignés par leurs pairs pour siéger au bureau restreint. Le bureau restreint a pour but de prendre des décisions urgentes qui seront ensuite soumises à l'information du bureau directeur. La composition du bureau restreint doit être validée à chaque saison sportive.

Article 5 : commissions

Il peut être créé diverses commissions : la commission sportive, la commission des finances, la commission « animations », la commission de l'éthique,... Une personne membre de l'association est désignée

responsable de chaque commission. Cette personne est membre de droit du bureau directeur. Le Trésorier est de droit responsable de la commission des finances.

Articles 6 : Procès verbaux

Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu sur un cahier prévu à cet effet. Ce procès-verbal sera consultable par tous les membres de l'Association.

Article 7 : comptabilité

Le trésorier et son adjoint sont chargés de tenir une comptabilité complète de toutes les dépenses et recettes de Saint-Sulpice Basket. Un bilan comptable ainsi qu'un budget prévisionnel sont présentés par le trésorier lors de chaque assemblée générale. L'engagement des dépenses doit être soumis à l'approbation du bureau directeur.

Article 8 : charte du joueur

Une charte du licencié(e), est à lire et signer lors de l'inscription pour valider l'enregistrement de la licence.

Article 9 : Procédures disciplinaires

Tout manquement aux règles ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires. Les sanctions disciplinaires sont prononcées par le bureau directeur au cours d'une réunion extraordinaire. Elles peuvent aller jusqu'à la radiation. Chaque membre mis en cause a la possibilité de demander une audition par le bureau directeur et se faire assister par la personne de son choix lors de cette audition.

Tout incident pénalisant financièrement le club sera à la charge de son ou de ses responsables après délibération du bureau.

Article 10 : Règles générales

ST SULPICE BASKET est une association laïque, chacun de ses membres a droit au respect de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses et s'abstient à l'occasion d'activités en rapport avec la vie de l'association à toute action de propagande.

- Heures de présence et responsabilité :

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des entraîneurs à partir du moment où débute l'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci.

Les sorties avant la fin de l'entraînement ne peuvent être autorisées que sur la demande écrite ou verbal des parents.

Les membres sont tenus de respecter les horaires de convocation.

- Tenue vestimentaire :

Une tenue propre et décente sans excentricité est de rigueur pour toute activité mise en place par l'association.

- Comportement :

Il est exigé une attitude correcte et respectueuse dans le cadre associatif propice à des relations positives et harmonieuses entre les membres.

- Vol :

Il est conseillé aux membres de ne pas venir aux entraînements avec des objets de valeur et des sommes d'argent importantes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur ou de sommes importantes.

Tout membre pris en flagrant délit de vol d'objet ou d'argent sera radié de l'association.

- Matériel et locaux :

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. A la fin de chaque session (entraînement, match, stage, etc.), les membres sont tenus de ranger le matériel (panneaux, ballons, matériel pédagogique, etc.) à leur emplacement respectif. Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain. Tous les détritrus doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

- Dégradation de matériel :

En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Article 11 : Modification du règlement intérieur

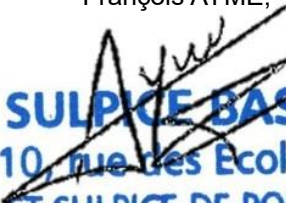
Tout membre de l'association a la possibilité de soumettre au bureau directeur des modifications du règlement intérieur par écrit. Le bureau directeur les examine et donne réponse au maximum un mois après réception de la demande. Les modifications retenues sont ensuite présentées à l'assemblée générale pour approbation. En cas de rejet de la demande de modification par le bureau directeur, le demandeur a la possibilité de faire inscrire sa modification à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Ce règlement est complété par une charte du joueur et de sa famille.

Le règlement intérieur est porté à la connaissance des membres par voie d'affichage au gymnase Michel Aucante, et sur le site internet du club.

Règlement intérieur adopté lors de l'assemblée générale du 25 juin 2022.

Le président de Saint Sulpice Basket,

François AYME,


ST SULPICE BASKET
10, rue des Ecoles
41000 ST SULPICE DE POMMERAY

Date : / /

Nom et prénom du joueur :

Nom du ou des représentants légaux :

Signature :

Signature :



CHARTRE DU JOUEUR ET DE SA FAMILLE

Le basket-ball est un sport collectif fondé sur le respect, l'engagement, la solidarité et le plaisir de jouer. En adhérant au club, chaque licencié(e) et sa famille s'engagent à respecter cette charte afin de contribuer au bon fonctionnement du club et à un environnement sportif positif.

Les engagements du joueur

Sérieux et assiduité

Le joueur s'engage à :

- Être ponctuel aux entraînements, matchs et convocations.
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence ou de retard.
- Organiser son travail scolaire afin de respecter ses engagements sportifs.
- Participer régulièrement aux rencontres de son équipe.

Respect et comportement

Le joueur s'engage à :

- Respecter les entraîneurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, adversaires et coéquipiers.
- Accepter les décisions des entraîneurs et des arbitres avec fair-play.
- Adopter une attitude exemplaire en toute circonstance : aucune insulte, provocation, violence ou comportement irrespectueux ne sera toléré.
- Encourager ses coéquipiers et contribuer à un esprit d'équipe positif.

Matériel, gymnase et vestiaires

Le joueur s'engage à :

- Porter une tenue adaptée et une paire de chaussures exclusivement réservée au gymnase.
- Utiliser les vestiaires pour se changer, ranger toutes ses affaires dans son sac et ne rien laisser dans les vestiaires pendant les entraînements ou les matchs.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- Venir avec une gourde nominative et laisser les installations propres.

Utilisation du téléphone portable

Les téléphones portables doivent rester éteints ou en mode silencieux dans le sac pendant les entraînements et les matchs. Leur utilisation n'est autorisée qu'avec l'accord de l'entraîneur, uniquement en cas d'urgence ou de nécessité exceptionnelle.

Esprit club

Chaque joueur participe à la vie du club en :

- Soutenant son équipe et les autres équipes du club.
- Participant, selon ses possibilités, aux manifestations et aux moments de convivialité organisés par le club.
- Aidant ponctuellement à l'organisation des rencontres (table de marque, chronomètre, arbitrage, etc.).

Engagement et responsabilité

Afin de favoriser l'implication de chacun, une **caution annuelle** est demandée en début de saison.

Restituée en fin d'exercice si les engagements sont respectés, elle permet de responsabiliser les licencié(e)s.

Elle peut être utilisée notamment en cas de :

- forfait injustifié à une rencontre entraînant des frais pour le club ;
- désistements répétés ou manque d'investissement dans la vie de l'équipe ;
- sanctions disciplinaires ou amendes infligées au club en raison d'un comportement contraire aux règles de fair-play ou aux règlements sportifs.

Les licencié(e)s sont également invités à participer aux déplacements de l'équipe dans un esprit de solidarité et d'entraide.

Les engagements des parents

Les parents s'engagent à :

- Respecter les valeurs du club et montrer l'exemple.
- Participer, selon leurs disponibilités, à la vie du club (transport, table de marque, chronométrage, manifestations, confection de gâteaux, etc.).
- Respecter les choix sportifs et éducatifs des entraîneurs.
- Encourager l'ensemble des joueurs avec bienveillance, sans intervenir dans les décisions sportives ni contester les arbitres.

Nos valeurs

Le club s'appuie sur des valeurs communes qui doivent guider chacun de ses membres :

- Respect
- Engagement
- Solidarité
- Fair-play
- Convivialité
- Esprit d'équipe

En signant cette charte, le joueur et sa famille s'engagent à respecter ces principes et à contribuer au développement d'un club accueillant, responsable et respectueux de tous.

François AYMÉ,
Président de Saint Sulpice Basket.



Date : / /

Nom et prénom du joueur :

Nom du ou des représentants légaux :

Signature :

Signature :